



ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE POUR LES PME

Fiez-vous à l'expérience unique d'AIG

PARCE QUE
CHAQUE CLIENT
EST UNIQUE, IL
FAUT UN ASSUREUR
QUI SACHE FAIRE
LA DIFFÉRENCE



Pourquoi choisir AIG?

Les sociétés de services voient de plus en plus souvent survenir la contestation de leurs missions ou de leurs conseils. En cas d'erreur, d'omission ou de négligence dans l'exécution de la prestation fournie, elles peuvent faire l'objet d'un recours long et coûteux, venant menacer la solidité financière de l'entreprise. **L'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle permet de protéger les sociétés de services, y compris les autoentrepreneurs, dans le cadre de leurs activités.**

Récapitulatif

- Chiffre d'affaires jusqu'à 25 millions d'euros
- Des capacités entre 50 000 € et 3 millions €
- Couverture des réclamations introduites aux USA et au Canada

Les avantages pour votre entreprise

- 1 Une marque de confiance**
 - La solidité financière du Groupe AIG.
 - Une expérience de plus de 70 ans sur le marché français et de près de 20 ans sur le segment des PME.
 - Une connaissance des risques auxquels sont confrontées les entreprises, permettant de proposer des solutions innovantes.
- 2 Une solution complète**
 - Une solution complète pour couvrir les risques liés à l'activité de prestation de services et de conseils
 - L'accès à des garanties de prévention
 - Un service gratuit d'assistance Allo Info Juridique
- 3 Une gestion des sinistres réactive :**
 - AIG dispose de l'un des plus grandes équipes de gestion des sinistres du marché français reconnue pour sa technicité et sa réactivité.



ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE POUR LES PME

Fiez-vous à l'expérience unique d'AIG

Que couvrons-nous?

L'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle couvre la Responsabilité Civile Professionnelle / Exploitation et

Après-Livraison :

- Faute, erreur ou omission,
- Manquement contractuel,
- Dommages causés aux documents confiés,
- Diffamation,
- Retards accidentels dans la prestation,
- Violation non intentionnelle des droits de propriété intellectuelle ou industrielle.

De nombreuses garanties additionnelles à la Responsabilité Civile Professionnelle sont également proposées :

- Documents et données confiés,
- Frais d'atténuation du risque,
- Factures impayées,
- Atteinte à la réputation,
- Perte d'un homme clé.

La couverture peut être étendue aux réclamations formulées, introduites ou menées aux Etats-Unis d'Amérique et/ou Canada.

Le contrat Responsabilité Civile Professionnelle met à disposition également une protection juridique pour sécuriser votre activité en partenariat avec CFDP Assurances :

- Un accompagnement préventif : aide à la compréhension de documents commerciaux pour sécuriser vos relations contractuelles avec vos clients.
- Un service d'information juridique téléphonique : des juristes vous renseignent sur vos droits, les mesures nécessaires à la sauvegarde de vos intérêts et sur la conduite à tenir en prévention ou face à une réclamation.
- Une assistance juridique : face à un litige garanti, un juriste vous accompagne pour la constitution de votre dossier et la réunion des pièces nécessaires à votre défense. Il effectue les démarches en vue de parvenir à une solution amiable et exerce pour votre compte, lorsque cela est possible, un recours contre le tiers responsable.
- Une prise en charge des frais liés à la défense : face à un litige garanti, l'assureur prend en charge les honoraires de procédure (avocat, experts, huissiers) rendus nécessaires pour faire valoir vos droits en défense.

3 choses à retenir à propos de l'Assurance Responsabilité Civile Professionnelle d'AIG

- 1 Une solution d'assurance complète pour protéger les sociétés, en création et start-up, dans leur activité de prestation de services et de conseils
- 2 Une grande expertise en matière de souscription et de gestion des sinistres
- 3 Une connaissance pointue du marché des PME et des plateformes digitales

Cette offre vous intéresse et vous souhaitez en savoir davantage ?

N'hésitez pas à contacter votre interlocuteur commercial habituel.

Les assurances sont fournies par AIG Europe SA. Le présent document est fourni à titre informatif uniquement et ne peut en aucun cas servir de justificatif d'assurance. Ce document n'a pas de valeur contractuelle et ne saurait engager la responsabilité de la compagnie. L'offre est susceptible de varier selon les pays et peut ne pas être disponible dans tous les pays européens. L'étendue et les conditions d'application des garanties sont assujetties aux dispositions du contrat d'assurance, qui sont disponibles sur simple demande. Pour plus d'informations, vous pouvez visiter notre site internet: www.aig.com. AIG Europe SA – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, immatriculée au Luxembourg (RCS n°B218806) dont le siège social est sis 35D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg. Succursale pour la France: Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463. Adresse Postale: Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone: +33 1.49.02.42.22 - Facsimile: +33 1.49.02.44.04.